

**Proposition d'article pour l'annonce des réunions publiques  
relatives au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de  
la Sèvre Niortaise amont  
(site internet, journal d'information communal, ...)**

---

**Risques d'inondation : Réunions publiques sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la vallée de la Sèvre Niortaise amont relatif aux 17 communes comprises entre Exoudun et Sciecq.**

Le PPRi constitue l'un des instruments réglementaires essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques liés aux inondations. Il est établi par les services de l'Etat en association et concertation avec les collectivités territoriales concernées.

Il a pour objectif principal de réglementer l'utilisation et l'exploitation des sols dans les zones inondables en tenant compte des niveaux de risques identifiés et de la nécessité de ne pas aggraver l'exposition aux risques de la population et des biens. Il participe également à la sauvegarde des zones agricoles et naturelles qui jouent ce rôle fondamental de champ d'écoulement et d'expansion des crues qu'il convient de préserver.

Dans le cadre de l'élaboration du PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise amont, la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (DDT) présentera le projet de PPRi lors de trois réunions publiques qui se tiendront :

- le jeudi 4 février 2016 à 18h30 à SAINT-MAIXENT L'ECOLE, salle Faucher située Place du Centenaire ;
- le mardi 9 février 2016 à 18h30 à la mairie d'ECHIRE ;
- le jeudi 11 février 2016 à 18h30 à LA MOTHE SAINT-HERAY, salle de la Maison des Associations, 32 rue du Maréchal Foch.

Aussi, les populations concernées par le risque inondation de la Sèvre Niortaise sur le territoire des 17 communes comprises entre Exoudun et Sciecq, sont invitées à participer à l'une de ces trois réunions publiques pour s'informer et échanger sur ce projet de PPRi.

Chacun peut également consulter les documents du PPRi sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/PPRi-sevre-niortaise-amont>

Contact à la DDT des Deux-Sèvres : Service Prospective, Planification et Habitat – 39 avenue de Paris, BP 526, 79022 NIORT – tél : 05.49.06.89.62 – [ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr)